



BULLETIN MUNICIPAL 2022

GRANGES-LE-BOURG

Le mot du Maire,

Madame, Monsieur,



L'année 2021 a été marquée par le décès de notre 2^{ème} adjoint Eugène LECOUFFE. Malgré la situation difficile, nous continuons d'œuvrer pour la vie du village dans un esprit positif et avec des projets.

Le 11 novembre a été l'occasion d'un moment de convivialité qui nous a tous réjouis et nous en espérons d'autres pour 2022.

Prenez soin de vous et de vos proches.

Bien à vous

Votre Maire, Claude ARMBRUSTER

REALISATIONS 2021

Eau et assainissement

Changement d'un bypass (ancien défectueux) dans le petit château d'eau pour alimenter directement le gros château d'eau en cas de travaux.

Installation d'un bypass dans le gros château d'eau pour alimenter le réseau d'eau potable directement depuis le petit château d'eau.

Réparation et mise en conformité du chloromètre.

Changement du compteur d'arrivée d'eau (durée de vie 9 ans) et mise en place d'un compteur déporté pour le relevé de consommation.

Mise en conformité de l'armoire électrique du château d'eau.

Remplacement de la vanne électrique de transfert entre les 2 châteaux d'eau.

Coût total des travaux : 9 551 € TTC.

Bois

Affouage en bord de route : 105 Stères ont été vendus au prix de 35€ le stère pour 2021.

Le façonnage revient à 30€ le stère.

Affouage sur pied (recépage) : 4 inscriptions prises en Mairie en décembre (6€/Stère HT).

Le contrat de bûcheronnage et de débardage a été attribué à la SASU BILLOTTE.

Programme forestier

Les travaux forestiers de régénération naturelle et d'entretien ont été effectués par la SASU Billotte pour un montant de 3 637 € TTC.

Restauration des vestiges du château



Il n'y a pas eu de nouvelle tranche de travaux pour 2021 suite à la pandémie. Les travaux de sécurisation et de consolidation des murs sur le programme 2019 ont été terminés en 2021.

Une tour a été montée à la place du nid d'abeille sur le devant du château avec les pierres de la maison du sabotier de Crevans.

Ces travaux sont subventionnés en partie par le Conseil Régional et l'Etat, le reste est à la charge de la commune.

Une archéologue est venue faire un relevé topographique du château pour d'éventuelles fouilles archéologiques.

Voirie communale, départementale et communautaire

Mise en place de galets au bas de la place de la mairie et mise en valeur des armoiries de la commune.

Fin de l'aménagement du parking rue de Saulnot à l'entrée du village, remplacement de la bande de terre par de l'enrochement.

Entretien des routes communautaires par la CCPV.

Sécurité

Traçage d'une place de parking sur le côté de la mairie pour personne à mobilité réduite.

Pose d'antidérapant sur les marches de la mairie et de l'agence postale.

Pose de panneaux indicateurs pour le défibrillateur.

Numérotation des bornes d'incendie pour localisation GPS par les services de secours.

Installation et mise en service de 2 radars pédagogiques rue de Saulnot. Les élus seront attentifs sur le respect des limitations de vitesse.



Bâtiments communaux

Remplacement à l'identique de la véranda du logement de la poste conformément aux prescriptions de l'architecte des bâtiments de France.



Achat du bâtiment et du terrain accolé à la chapelle pour l'accès et la sauvegarde de celle-ci.

Divers

Nettoyage du parvis de l'ancienne école, de l'abri bus et des escaliers (réalisé par les élus).

Nettoyage de l'ancienne école suite à un important dégât des eaux, évacuation des documents, matériels détruits (réalisé par les élus).

Suite à des dégradations, 5 bacs à fleurs ont été supprimés ou déplacés (réalisé par les élus).

Fleurissement de la commune et mise en place des décorations de Noël (réalisés par les élus).

Réalisation d'un chemin d'accès à la chapelle.



OBJECTIFS ET TRAVAUX 2022

Etude en cours pour la rénovation de la chaussée du lotissement par Ingénierie70.

Modification et mise en sécurité de l'arrêt de bus situé aux 4 vents.

Changement de la conduite d'eau rue des cannes et travaux divers.

Rénovation des fontaines en priorisant le lavoir couvert.

Lancement de l'étude pour la réhabilitation de l'ancienne école qui commencera par le bilan thermique.

Mise en ligne du site internet qui est en cours de création.

Poursuite de la campagne de stérilisation des chats errants.

Poursuite de la restauration des vestiges du château (réfection du mur de soutènement côté monts de Salin...).

Travaux de réfection et de mise en valeur de la chapelle par la CCPV.

INFORMATIONS DIVERSES ET PRATIQUES

Hervé FOURNIER agent polyvalent en milieu rural, a rejoint la commune le 3 janvier 2022 suite au départ en retraite de Claude NAJOSKY au 1^{er} juillet 2021. Denis MOREAUX a assuré l'intérim à raison de 7 heures par semaine.

60 colis avec des produits locaux ont été distribués aux anciens pour les fêtes de fin d'année.

Toutes les manifestations 2021 ont été annulées sauf la cérémonie du 11 novembre qui a attiré un grand nombre d'habitants, cette dernière s'est déroulée dans le respect des mesures sanitaires et des gestes barrières.



Suite à la mise en place de panneau pocket en février 2021, nous avons 86 abonnés à ce jour soit 49 % des foyers de la commune avec 585 lectures de messages.

Le recensement de la population 2022 est en cours, il est réalisé par Mireille BERNARDIN.

La nouvelle source n'a pas été utilisée en 2021, nous avons relevé une moyenne journalière de consommation d'eau de 46 m³.

Election du nouveau 2^{ème} adjoint

Suite au décès du 2^{ème} adjoint Eugène LECOUFFE, Jérôme CONVERSET a été élu 2^{ème} adjoint à l'unanimité, le 30 novembre 2021.

Pôle éducatif de la Roselière à Saulnot

L'établissement est composé de 9 classes et l'effectif actuel est de 215 enfants, dont 30 de Granges-le-bourg.

Présence Verte

La commune prend en charge 50 € /an.

Rappel : l'abonnement est de 26,50€ /mois.

Pour tout renseignement s'adresser en Mairie.

Naissances

OTER Ariya le 25/06/2021

STRAPPAZZON Paul le 30/07/2021

Décès

| | | | |
|----------|----------|---------------|-------------------|
| Claude | GERMAIN | le 22/01/2021 | à l'âge de 69 Ans |
| Ginette | BENA | le 19/06/2021 | à l'âge de 90 Ans |
| Auguste | LACLEF | le 29/10/2021 | à l'âge de 79 Ans |
| Eugène | LECOUFFE | le 16/11/2021 | à l'âge de 70 Ans |
| Muguette | PEZZUCHI | le 18/12/2021 | à l'âge de 77 Ans |

Nouveaux Habitants

Il y a eu 19 nouveaux arrivants en 2021.

Les nouveaux habitants sont priés de se faire connaître en Mairie pour faciliter toutes les démarches administratives.

TARIFS

Eau

Les tarifs sont inchangés pour 2022 :

| | |
|---------------------------------|--|
| Eau | 1.90 € / m ³ |
| Assainissement | 1.10 € / m ³ |
| Location compteur et abonnement | 21 € par an soit 10.50 € par semestre. |

Ordures ménagères

Un nouveau système est mis en place depuis le 1^{er} janvier 2022, toutes les explications sur le fonctionnement de la nouvelle tarification vous ont été fournies par courrier. Le jour de collecte reste inchangé soit le mercredi matin avec une mise en place du bac le mardi soir.

Cartes Jeunes

Gratuité jusqu'à 18 ans pour les habitants du village

Au-delà de 18 ans : 6 €.

Pour les habitants extérieurs : 8 €

Location des salles

| | | |
|--|----------------------|-------|
| Salle de convivialité : | Habitants du village | 90 € |
| | Extérieurs | 140 € |
| Salle pour tous (maxi 30 personnes) : | Habitants du village | 70 € |
| | Extérieurs | 110 € |

Pas de location en cette période de crise sanitaire et ce jusqu'à nouvel ordre.

HORAIRES DES SERVICES ADMINISTRATIFS

Horaires d'ouverture de la Mairie

- Lundi de 16h à 18h
- Mardi de 9h à 12h
- Jeudi de 9h à 12h

Pour contacter votre mairie



03.84.20.28.06

E-Mail : mairie.glb@wanadoo.fr

| | |
|--|----------------|
| M. Claude ARMBRUSTER (Maire) | 06.82.00.67.43 |
| M. Claude VUILLEMIN (1 ^{er} adjoint) | 06.77.43.83.92 |
| M. Jérôme CONVERSEZ (2 ^{ème} adjoint) | 06.71.07.45.99 |

Merci de réserver les appels sur les téléphones des élus aux cas d'urgence.

Inscription sur la liste électorale aux heures de permanence tout au long de l'année et au plus tard le 6^{ème} vendredi précédent le 1^{er} tour d'un scrutin.

Jusqu'au 4 mars inclus pour les élections présidentielles (10 et 24 avril) et jusqu'au 6 mai pour les législatives (12 et 19 juin)

Horaires d'ouverture de l'Agence Postale Communale

- Lundi et vendredi de 9h à 11h
- Mardi de 16h à 18h
- Jeudi de 14h à 16h
- Samedi de 9h à 12h

Pour contacter votre Agence Postale Communale 03.84.89.94.65

Levée du courrier

- Lundi à Samedi : 9 h

Déchetterie de Saulnot

Pour les déchets de type : bois, déchets verts, cartons, ferrailles, déchets d'équipement électriques et électroniques, encombrants, gravats, déchets spéciaux (aérosols, batteries...), pneus, huiles de vidanges, produits chimiques...

Horaires d'ouverture d'hiver à partir du 1^{er} Novembre au 28/29 Février :

| | |
|----------|--------------------------|
| Mardi | 9h à 12h / 13h30 à 16h30 |
| Vendredi | 9h à 12h / 13h30 à 16h30 |
| Samedi | 9h à 12h / 13h30 à 16h30 |

Horaires d'ouverture d'été à partir du 1^{er} Mars au 31 Octobre :

| | |
|----------|------------------------|
| Mardi | 9h à 12h / 13h30 à 18h |
| Vendredi | 9h à 12h / 13h30 à 18h |
| Samedi | 9h à 12h / 13h30 à 18h |

Tel EDF (Sécurité Dépannage) 09.72.67.50.70

SCODEM des 2 rivières (Déménagement / Emménagement, composition du foyer...).



03.84.20.37.10

Fax : 03.84.20.39.07

E-Mail : scodem2rivieres@gmail.com

Pôle éducatif de Saulnot 03.84.27.45.74

Périscolaire Pôle éducatif de Saulnot 03.84.27.46.58



RAPPEL :

Un arrêté municipal a été pris concernant l'entretien des trottoirs en cas de neige : chaque particulier doit nettoyer ou faire nettoyer et entretenir le trottoir le long de la propriété.

Pour des raisons de sécurité vous devez veiller à ce que les haies et arbustes ne débordent pas sur la voie publique, trottoir compris.

Les travaux occasionnant des nuisances sonores (bricolage, jardinage...) sont autorisés par arrêté préfectoral de 9h à 12h et de 14h à 19h30 les jours ouvrables et de 10h à 12h les dimanches et jours fériés.

Par arrêté préfectoral tout brûlage est interdit (branchage, déchets verts ou ménagers...).

Le remplissage des piscines est soumis à l'autorisation de la mairie.

Toute modification extérieure de votre habitation ou de ses annexes (changement de fenêtres, de porte de garage, ravalement de façade...) est soumise à une autorisation d'urbanisme, merci de vous rapprocher de la mairie pour vous procurer les imprimés nécessaires.